



PROCES VERBAL DE LA SEANCE COMMUNAUTAIRE DU 28 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 28 avril à 14 h 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes VAL DE CHER-CONTROIS s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, commune déléguée du Controis-en-Sologne, sous la Présidence de Monsieur PAOLETTI Jacques, le Président.

Etaient présents : Les délégués des communes de :

ANGE	BLONDEAU Patrice	MONTHOU-SUR/CHER	MARINIER Jean-François CHMIEL Katia
CHATEAUVIEUX	SAUX Christian	MONTRICHARD-VAL-DE-CHER	HENNAULT Damien FORTIER Marie GAGNEUX Jean-Claude -----
			NOYERS/CHER
CHATILLON/CHER	POMA Alain BACHATENE Nacéra	OISLY	GOMES RECCHIA Cécile BERTHAULT Jean-Louis
CHEMERY	TROTIGNON Yannick	PONTLEVOY	OLIVIER Christine
CHISSAY-EN-TOURAINE	VERRIER Julien	POUILLE	ALBERT Laurent
	CHEREL Bérengère	ROUGEOU	JULIEN LEFEBVRE Christine CARNAT Eric GOMES DE SA Zita PINGUET Christophe
CHOUSSY	GOSSEAUME Thierry	SAINT-AIGNAN	PAOLETTI Jacques -----
LE CONTROIS-EN-SOLOGNE	PEAN-NORQUET Elodie		SAINT-GEORGES/CHER
	COLLIN Guillaume	SAINT-JULIEN-DE-CHEDON	RAYMOND Fabrice
	MICHOT Karine	SAINT-ROMAIN/CHER	----- LOUSTALOT Sylvie
	LELARGE Antoine		SASSAY
	AUDIANE Séverine	----- DUISIT Anne-Sophie	SEIGY
COUDES	RABUSSEAU Jean-Pierre	SELLES/CHER	COCHETON Stella GAUTHIER Michèle DOUSSAUD Guy -----
COUFFY	SICAULT Stéphanie (suppléante)		SOINGS-EN-SOLOGNE
FAVEROLLES/CHER	RACAULT Olivier	THESEE	CHARLUTEAU Daniel PAVONE Sylvie
	AUGÉ Elisabeth		VALLIERES-LES-GRANDES
FRESNES	BELTRAN Raphaël BADIER Christelle		
GY-EN-SOLOGNE	BAILLIEUL Franck		
LASSAY/CROISNE	MARINO Cécile		
MAREUIL/CHER	DUPONT Daniel GOINEAU Annick		
MEHERS	SALLIOT David		
MEUSNES	BEAU Marie-Pierre		
	SINSON Daniel		

Etaient absents excusé(s) :

Les délégué(e)s des Communes de : **LE CONTROIS-EN-SOLOGNE** : M. BRAULT Jean-Luc – **COUFFY** : M. FLACHAT Bruno – **MONTRICHARD-VAL-DE-CHER** : M. PERCEVAULT Christophe – **SAINT-GEORGES/CHER** : Mme MARTIN Sabine – **SAINT-ROMAIN/CHER** : M. TROTIGNON Michel – **SELLES/CHER** : Mme VRAIN Cécile –

Absent(e)s ayant donné procuration : M. BRAULT Jean-Luc à Mme PEAN-NORQUET Elodie - M. PERCEVAULT Christophe à M. SARTORI Philippe - Mme MARTIN Sabine à M. VAILANT Dominique – M. TROTIGNON Michel Mme LOUSTALOT Sylvie -

Monsieur CHARLUTEAU Daniel est désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ce qu'il accepte.

Ordre du jour

Affaires Générales

1. **Création des commissions thématiques**
2. **Election des membres des commissions thématiques**
3. **Guide interne de procédure des marchés publics**
4. **Elections des membres au sein des autres commissions ou comité**
 - Commission d'appel d'offres
 - Commission mapa
 - Comité de gestion -délégation de service public – centres aquatiques –

- Comité de suivi délégation de service public – Etablissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)

5. Election des délégués au sein des divers organismes

Finances

6. Adoption du règlement budgétaire et financier – M57
7. Attribution d'une subvention au profit du tour du Loir- et-Cher sports organisation

PCAET

8. Modification des tarifs de location longue durée des vélos à assistance électrique -CYCLOVAL2C

Personnel

9. Convention d'assistance à la mise en œuvre du document unique avec le centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de Loir-et-Cher

Monsieur Jacques PAOLETTI, le Président, souhaite la bienvenue aux élus communautaires réunis pour le Conseil communautaire et demande ensuite à l'Assemblée si des observations sont à apporter au procès-verbal de la dernière séance communautaire. **Le Conseil l'entérine à l'unanimité.**

Il rend ensuite compte des décisions qu'il a prises avant la séance d'installation du 14 avril 2026 et depuis le dernier conseil, dans le cadre des délégations qui lui sont conférées.

Aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique – attribution d'une subvention de 200 € à des administrés

○ <u>DÉCISION N° 11/2026</u>	Administré à FEINGS LE CONTROIS-EN-SOLOGNE
○ <u>DÉCISION N° 12/2026</u>	Administré à CHATILLON/CHER
○ <u>DÉCISION N° 13/2026</u>	Administrée à SEIGY
○ <u>DÉCISION N° 21/2026</u>	Administré à SEIGY
○ <u>DÉCISION N° 22/2026</u>	Administrée à MONTRICHARD VAL DE CHER
○ <u>DÉCISION N° 31/2026</u>	Administrée A SAINT-AIGNAN
○ <u>DÉCISION N° 33/2026</u>	Administré à SAINT-AIGNAN

DÉCISION N° 14/2026

Acte modificatif n°2 au lot n°3 du marché de prestations de services relatif au nettoyage et vitrerie des locaux communautaires – 2024S02

Un Acte modificatif n°2 au marché sera signé avec la société Dirty Floor - 4, rue des Fauvettes - 41400 Montrichard d'un montant total de + 687,50 € HT soit + 825,00 € TTC (TVA 20% : 137,50 €) correspondant à l'intégration du nettoyage pendant les vacances scolaires du Bocal de Pontlevoy (ACM Ados) ; de l'ACM enfants 'la Farandole' dans l'école primaire de Pontlevoy et de la passerelle de Pontlevoy jusqu'au terme du contrat. Le montant total du lot n°3- MONTRICHARD VAL DE CHER / PONTLEVOY / VALLIÈRES-LES-GRANDES / CHISSAY-EN-TOURAINNE/ SAINT-GEORGES-SUR-CHER s'élève désormais à 52 430,50 € HT soit 62 916,60 € TTC (TVA 20% : 10 486,10 €).

DÉCISION N° 15/2026

Acte modificatif n°1 au lot n°2 du marché de maîtrise d'œuvre n°202203BA MOE portant sur la réhabilitation d'une friche commerciale – Projet AGORAé à Le-Controis-en-Sologne (41700)

Un acte modificatif n°1 sera signé avec Sativa Paysage (Mandataire du groupement) – 6 Rue du Gripperay – 41100 Vendôme d'un montant total de + 8 750,00 € HT soit 1 750,00 € TTC correspondant à l'aménagement du patio planté d'Agoraé. Le nouveau montant du lot n°2 s'élève désormais à 101 850,00 € HT soit 122 220,00 € TTC (Montant TVA 20% : 20 370,00 €).

DÉCISION N° 16/2026

Attribution de l'accord-cadre de fournitures courantes et de services portant sur l'entretien des espaces verts - N°2025S03

Un Acte d'Engagement sera signé pour les prestations citées en objet, avec l'entreprise suivante pour le lot énoncé ci-dessous :

LOTS	ENTREPRISES	ADRESSES
LOT N°1 – CHOussy / COUDES / FRESNES / LE-CONTROIS-EN-SOLOGNE / OISLY / SASSAY	SLS COTE JARDIN	13 Rue des Entrepreneurs, 41700 Le Controis En Sologne

LOT N°2 – CHATEAUVIEUX / CHATILLON-SUR-CHER / COUFFY / MEUSNES / NOYERS-SUR-CHER / SEIGY / SELLES-SUR-CHER	SARL TESSIER PAYSAGE	2, clos de l'Azuré 41400 ST GEORGES SUR CHER
LOT N°4 – VELOURTE V46 COEUR DE FRANCE A VELO VELOURTE V46 COEUR DE FRANCE A VELO	SLS COTE JARDIN	13 Rue des Entrepreneurs, 41700 Le Controis En Sologne

Le marché est conclu pour une durée d'un (1) an à compter du 2 mars 2026. Il y aura possibilité de renouveler le marché trois (3) fois par tacite reconduction. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 48 mois. Les bons de commande seront notifiés par le pouvoir adjudicateur. La durée maximale d'exécution des bons de commande est de 12 mois.

DÉCISION N° 18/2026

Actes modificatifs au marché portant sur la réhabilitation du bâtiment – projet AGORAÉ à Le-Controis-en-Sologne – 202203BAT

LOT N°2 : CHARPENTE MIXTE BOIS / ACIER – BARDAGE BOIS

Un acte modificatif n°2 au marché sera signé avec l'entreprise SARL THILLIER – 585 Chemin du Buisson des Blés – 41250 Mont-Près-Chambord, d'un montant de + 3 382,79 € HT, correspondant à l'implantation et la création de linçoirs de sortie de toiture.

Le nouveau montant du Lot n°2- CHARPENTE MIXTE BOIS / ACIER – BARDAGE BOIS s'élève à hauteur de 549 420,49 € HT soit 659 304,59 €. TTC (TVA 20% : 109 884,10 €).

LOT N°5 : CLOISONS – DOUBLAGES – FAUX-PLAFOND – MENUISERIES INTERIEURES

Un acte modificatif n°2 au marché sera signé avec l'entreprise **AIRMATIC** – 15 l, rue des Entrepreneurs, 41700 Le Controis-En-Sologne, d'un montant de + **38 685,00 € HT**, correspondant à plusieurs modifications et travaux supplémentaires sur les cellules 1, 2 et 3.

Le nouveau montant du Lot n°5 CLOISONS – DOUBLAGES – FAUX-PLAFOND – MENUISERIES INTERIEURES s'élève à hauteur de **617 114,85 € HT** soit 740 537,82 €. TTC (TVA 20% : 123 422,97 €).

LOT N°6 : REVETEMENTS DE SOLS – FAIENCES

Un acte modificatif n°2 au marché sera signé avec l'entreprise S.R.S – 123 Rue Michel Bégon 41000 BLOIS, d'un montant de + 33 815,00 € HT, correspondant à la réalisation d'un sol imitation béton.

Le nouveau montant du Lot n°6- REVETEMENTS DE SOLS – FAIENCES s'élève à hauteur de **98 835,16 € HT** soit 118 602,19 €. TTC (TVA 20% : 19 767,03 €).

LOT N°9 : PLOMBERIE

Un acte modificatif n°2 au marché sera signé avec l'entreprise FERICKS-MPI CONCEPT – ZI de Vaux de Chaume – 41110 Saint-Aignan, d'un montant de - 9 567,00 € HT, correspondant à la suppression de prestation sur la cellule n°2 des suites du changement de locataire. Le nouveau montant du Lot n°9 : PLOMBERIE s'élève à hauteur de 23 657,00 € HT soit 28 388,40 €. TTC (TVA 20% : 4 731,40 €).

LOT N°10 : ELECTRICITE

Un acte modificatif n°2 au marché sera signé avec l'entreprise **PELLE** – 24 rue des Arches 41000 BLOIS, d'un montant de + **12 447,55 € HT**, correspondant au complément suite au déplacement du tarif jaune dans le local CTA et au complément à la demande du BC – Plus de 100 personnes dans le restaurant et blocs d'ambiance A et à la remise en lumière de la zone d'entrée, zone show 2/3/4 et à l'ajout d'un tableau de report.

Le nouveau montant du Lot n°10 : ELECTRICITE s'élève à hauteur de **149 623,19 € HT** soit 179 547,83 €. TTC (TVA 20% : 29 924,64 €).

Le montant du marché s'élève désormais à **3 086 766,79 € HT** soit 3 704 120,15 € TTC (TVA 20% : 617 353,36 €).

DÉCISION N° 19/2026

Acte modificatif n°1 au marché portant sur la réalisation de levés topographiques préalable aux études de projet dans le cadre de l'aménagement de bassins tampons humides artificielles (ZTHA) sur la commune de Châteaueux (41) - 202401BA topo.

Un acte modificatif n°1 au marché sera signé avec l'entreprise GEOMEXPERT – 25 rue des arches – 41000 Blois, d'un montant de +829,56 € HT, correspondant à la réalisation de relevés topographiques supplémentaire nécessaire à l'étude préalable d'aménagement de ZTHA sur la commune de Châteaueux (parcelle ZV n°47). Le montant du marché s'élève désormais à 2 973,95 € HT soit 3 568,74 € TTC (TVA 20% : 594,79 €)

DÉCISION N° 20/2026

Bail commercial au profit de la société MECAMAX – Cellule C Rue du Clos de l'Azuré – 41400 SAINT-GEORGES-SUR-CHER

La Cellule C située dans un bâtiment rue du Clos de l'Azuré à Saint-Georges-sur-Cher et dont l'immeuble figure actuellement au cadastre en section ZX n°94, 107 et 113, d'une superficie de 360 m² dont une mezzanine de 80 m² sera donné à bail à la société MECAMAX, à compter du 16 février 2026 sous la forme d'un bail commercial pour une durée de neuf (9) années. Le loyer mensuel est fixé à 2 000€ HT soit 2 400 € TTC, payable d'avance au 1er de chaque mois à compter du 1er avril 2026.

DÉCISION N° 23/2026

Bail commercial au profit de la SARL PADEL FAMILY – 40 E Avenue du Général de Gaulle – 41700 LE-CONTROIS-EN-SOLOGNE

Le local situé au 40 E Avenue du Général de Gaulle à Contres commune déléguée du Controis-en-Sologne (41700), d'une superficie de 1630 m² sera donné à bail à la SARL PADEL FAMILY, à compter du 19 février 2026 sous la forme d'un bail commercial pour une durée de neuf (9) années. Le loyer mensuel est fixé à 5 200,00 € HT / mois soit 6 240,00 € TTC (années 1 à 3) ; puis 5 600,00 € HT (années 4 à 6) et 6 000,00 € HT (années 7 à 9), payable d'avance et mensuellement au 1er de chaque mois à compter du 1er mai 2026.

DÉCISION N° 24/2026

Mission de maîtrise d'œuvre portant sur le projet d'aménagement d'une zone d'activité 'les Duyères' à Le-Controis-en-Sologne (41700) - 2026MOE02

Un acte d'engagement sera signé avec l'entreprise SATIVA PAYSAGE (mandataire du groupement), située au 6, Rue du Gripperay à Vendôme (41100) d'un montant total de 32 500,00 € HT soit 39 000,00 € TTC (Montant TVA 20% : 6 500,00 €) pour la mission référencée en objet.

DÉCISION N° 25/2026

Acte modificatif n°4 au lot n°1 du marché de prestations de services relatif au nettoyage et vitrerie des locaux communautaires – 2024s02

Un Acte modificatif n°4 au marché sera signé avec la société CHROME Nettoyage - 15, rue des Grands Champs à BLOIS (41000) d'un montant total de +2 310,06 € HT soit +2 772,07€ TTC (TVA 20%: 462,01 €) correspondant à l'intégration des prestations supplémentaires des locaux, les mercredis en période scolaire et les petites vacances à l'Accueil Collectif des Mineurs (ACM ENFANTS) situé à Soings-en-Sologne. Le montant total du lot n°1- LE CONTROIS-EN-SOLOGNE / CHERMERY/ SOINGS-EN-SOLOGNE s'élève désormais à 107 511,03 € HT soit 129 013,23 € TTC (TVA 20% : 21 502,20 €).

DÉCISION N° 26/2026

Acte modificatif n°1 au lot n°4 du marché portant sur la construction d'un équipement sportif couvert au stade de rugby à Chissay-en-Touraine-202410BPT

Un acte modificatif n°1 au marché sera signé avec l'entreprise AIRMATIC – 15 I, rue des Entrepreneurs à Contres, commune déléguée du Controis-En-Sologne (41700), d'un montant de + 4 935,10 € HT, correspondant à la modification des dimensions du plan de travail et l'ajout de meubles. Le nouveau montant du Lot n°4- PLATRERIE - MENUISERIES INTERIEURES BOIS s'élève à hauteur de 63 851,03 € HT soit 76 621,24 €. TTC (TVA 20% : 12 770,21 €). Le montant du marché s'élève désormais à 496 585,06 € HT soit 595 902,07 € TTC (TVA 20% : 99 317,01 €)

DÉCISION N° 27/2026

Objet : Acte modificatif n°3 au lot n°6 du marché portant sur la Réhabilitation du bâtiment – projet AGORAÉ à Le-Controis-en-Sologne – 202203BAT

LOT N°6 : REVETEMENTS DE SOLS – FAIENCES

Un acte modificatif n°3 au marché sera signé avec l'entreprise S.R.S – 123 Rue Michel Bégon à BLOIS (41000), d'un montant de + 15 004,00 € HT, correspondant à la réalisation de travaux supplémentaires dans la cellule BIMBAM. Le nouveau montant du Lot n°6- REVETEMENTS DE SOLS – FAIENCES s'élève à hauteur de 113 839,16 € HT soit 136 606,99 €. TTC (TVA 20% : 22 767,83 €). Le nouveau montant du marché s'élève désormais à hauteur de 3 101 770,79 € HT soit 3 722 124,95 €. TTC (TVA 20% : 620 354,16 €).

DÉCISION N° 28/2026

Commune de MEUSNES – Avis sur le portage d'un projet immobilier par l'epfli foncier cœur de france

Le Président décide d'émettre un avis favorable sur le portage par l'EPFLI Foncier Cœur de France du projet immobilier portant sur les parcelles cadastrées section A numéros 1174 et 1175 d'une superficie

DÉCISION N° 29/2026

Acte modificatif n°1 au lot n°8 du marché portant sur la construction d'un équipement sportif couvert au stade de rugby à Chissay-en-Touraine-202410BPT

Un acte modificatif n°1 au marché sera signé avec l'entreprise BRUNET – 13 rue Thérèse Planiol – 37170 Chambray-lès-Tours, d'un montant de + 1 200,00 € HT, correspondant à la fourniture et la pose d'alimentations électriques pour le bar et d'une goulotte de distribution sous le bar, ainsi que la modification du TGBT. Le nouveau montant du Lot n°8-ELECTRICITES'élève à hauteur de 54 980,00 € HT soit 65 976,00 €. TTC (TVA 20% : 10 996,00 €). Le montant du marché s'élève désormais à 497 785,06 € HT soit 597 342,07 € TTC (TVA 20% : 99 557,01 €)

DÉCISION N° 30/2026

Attribution de l'accord-cadre de fournitures courantes et de services portant sur l'entretien des espaces verts – Relance lot n°3 - N°2025S03

Un Acte d'Engagement sera signé pour le marché référencé en objet avec l'entreprise SARL TESSIER PAYSAGE - 2, clos de l'Azuré, 41400 ST GEORGES SUR CHER pour le lot n°3 (Angé / Monthou-sur-Cher / Montrichard-Val de Cher / Pontlevoy / Pouillé / Saint-Aignan / Saint-Georges-sur-Cher / Saint-Romain-sur-Cher). Le marché est conclu pour une durée d'un (1) an à compter de la date de notification. Il y aura possibilité de renouveler le marché trois (3) fois par tacite reconduction. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 48 mois. Les bons de commande seront notifiés par le pouvoir adjudicateur. La durée maximale d'exécution des bons de commande est de 12 mois.

DÉCISION N° 32/2026

Attribution du marché de travaux portant sur la Construction d'une Maison des Assistants Maternels (MAM) - n°202425BPT

Un Acte d'Engagement sera signé pour les travaux de construction cités en objet, avec les entreprises suivantes pour les lots et montants énoncés ci-après (offres de base pour les lots n°1, 2, 4, 5, 7, 8 et 9 – options 01.2.11 (lot n°1) et 08.4.18 (lot n°8) et variantes retenues pour les lots n°3, 6 et 7) :

LOTS	Entreprises attributaires	Adresse	MONTANT TOTAL HT	Montant TVA	Montant € TTC
LOT N°1 - GROS-OEUVRE - MACONNERIES - RAVALEMENTS - VRD	SAS ALBERT RILLET (41)	62 Avenue de la paix 41120 Le Controis en Sologne	145 250,00 €	29 050,00 €	174 300,00 €
LOT N°2 - CHARPENTES BOIS - COUVERTURES BACS ACIER - ZINGUERIES - BARDAGES	ENTREPRISE COUTANT (41)	45, route de la Chapelle – 41140 NOYERS SUR CHER	82 089,18 €	16 417,84 €	98 507,02 €
LOT N°3 - MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM - SERRURERIES - MENUISERIES INTERIEURES	ENTREPRISE TURPIN	20 Route du Bellanger 41110 CHATEAUVIEUX	59 044,00 €	11 808,80 €	70 852,80 €
LOT N°4 - DOUBLAGES - CLOISONS - PLAFONDS - ISOLATIONS	SAS LOISON (41)	11 AVENUE DE BLOIS, 41200 ROMORANTIN-LANTHENAY	28 084,04 €	5 616,81 €	33 700,85 €
LOT N°5 - CHAPES - REVETEMENTS DE SOLS - REVETEMENTS MURAUX	SRS	123 Rue Michel Begon 41000 BLOIS	20 500,00 €	4 100,00 €	24 600,00 €
LOT N°6 - CHAUFFAGE - CLIMATISATION - VENTILATION	SARL BARDET SN (41)	14 Boulevard de l'industrie 41400 MONTRICHARD VAL-DE-CHER	42 223,00 €	8 444,60 €	50 667,60 €
LOT N°7 - ELECTRICITE	SARL BOURDEIX	1 place de la Halle 36600 VALENCAY	26 412,00 €	5 282,40 €	31 694,40 €
LOT N°8 - PLOMBERIE - SANITAIRES	SARL BARDET SN (41)	14 Boulevard de l'industrie 41400 MONTRICHARD VAL-DE-CHER	11 994,00 €	2 398,80 €	14 392,80 €
LOT N°9 - PEINTURES - NETTOYAGE	ACTIF SARL	12 Rue de Buray 41500 MER	13 042,85 €	2 608,57 €	15 651,42 €
TOTAL			428 639,07 €	86 727,81 €	514 366,88 €

DÉCISION N° 34/2026

Mission de maîtrise d'œuvre portant sur le projet d'aménagement d'une zone d'activité à Le-Controis-en-Sologne (41700) - 2026MOE01

Un acte d'engagement sera signé avec l'entreprise SARL GEOPLUS, située au 11 rue Edouard Vaillant à TOURS (37000) d'un montant total de 30 400,00 € HT soit 36 480,00 € TTC (Montant TVA 20% : 6 080,00 €) pour la mission référencée en objet.

DÉCISION N° 35/2026

Bail commercial au profit de la société ECAMAX – Cellule C Rue du Clos de l'Azuré – 41400 SAINT-GEORGES-SUR-CHER

Il est pris acte du retrait de la décision n°20-2026 du 19 février 2026, donnant à bail la Cellule C située dans un bâtiment rue du Clos de l'Azuré à Saint-Georges-sur-Cher à la société MECAMAX.

DÉCISION N° 36/2026

Acte modificatif n° 3 au marché de travaux portant sur les aménagements extérieurs – Projet AGORAÉ – LE-CONTROIS-EN-SOLOGNE-N°202303BAT

Un acte modificatif n°3 au marché sera signé avec l'entreprise **RADLE TP** - 4, Rue des entrepreneurs - 41700 Le Controis-En- Sologne, il actera une diminution du montant du marché d'un montant de 6 974,00 € HT, correspondant à la régularisation de la double comptabilisation susmentionnée. Le nouveau montant du Lot N°1- VOIRIE RESEAUX DIVERS, s'élève à hauteur de **899 905,50 € HT** soit 1 079 886,60 €. TTC (TVA 20% : 179 981,10 €). Le montant total du marché s'élève désormais à **1 477 153,42 € HT** soit 1 772 584,10 € TTC (TVA 20% : 295 430,68 €).

DÉCISION N° 37/2026

Adhésion au groupement de commandes entre la Communauté de communes Val-de-Cher-Controis et la commune de Saint-Georges-sur-Cher pour la fourniture en liaison froide de repas – Restaurant scolaire de Saint-Georges-sur-Cher

Un groupement de commandes sera constitué avec la Commune de Saint-Georges-sur-Cher et la Communauté de communes Val-de-Cher-Controis pour la fourniture et livraison de repas pour l'ACM (enfants) au restaurant scolaire de Saint-Georges-sur-Cher. Une Convention constitutive du groupement de commandes sera signée dans les termes suivants : la Commune Saint-Georges-sur-Cher assurera les fonctions de coordonnateur du groupement. Le rôle du coordonnateur est limité aux opérations de passation des marchés. Chaque adhérent est seul responsable de l'exécution des obligations qui lui incombent en application desdits marchés et conformément aux dispositions de l'article L.1414-3 II du Code Général des Collectivités Territoriales, la commission chargée de l'attribution des marchés est celle du coordonnateur. Le groupement prend fin au terme du marché

DÉCISION N° 38/2026

Bail commercial au profit de la société HUDANY – 40 B Avenue du Général de Gaulle – 41700 LE CONTROIS-EN-SOLOGNE

Le local situé au 40 B (cellule n°2) Avenue du Général de Gaulle à Le-Controis-en-Sologne, d'une superficie de 547 m² environ sera donné à bail à la SAS HUDANY, à compter du 23 avril 2026 sous la forme d'un bail commercial pour une durée de neuf (9) années. Le loyer mensuel est fixé à 3 000,00 € HT soit 3 600,00 € TTC, payable d'avance et mensuellement au 1er de chaque mois à compter du 1er septembre 2026.

Le Conseil communautaire prend acte de la communication des décisions du Président prise dans le cadre de sa délégation.

Puis, Monsieur le Président sollicite les élus pour l'ajout de deux dossiers à l'ordre du jour du Conseil communautaire qui sont les suivants :

- Modification des représentants au sein de l'EPIC de l'office de tourisme communautaire
- Fixation du tarif d'inscription au restaurant éphémère de l'accueil jeune du Controis-en-Sologne

Et de procéder au retrait du dossier suivant :

- Désignation des représentants au sein du conseil d'exploitation des régies d'eau potable et assainissement collectif

Le Conseil approuve à l'unanimité ces modifications apportées à l'ordre du jour de la séance communautaire.

Puis le Conseil délibère sur les dossiers suivants :

Affaires Générales

1. Création et composition des commissions thématiques permanentes

En application des articles L.5211-2 et L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire peut décider de la création de Commissions thématiques permanentes qui seront chargées d'étudier les dossiers relevant du domaine de ses compétences et de préparer les délibérations et décisions correspondantes qui seront soumises à l'Assemblée délibérante. Les Commissions thématiques permanentes de travail et d'études émettent un avis consultatif à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, la voix du Président ou du Président de Commission délégué est prépondérante. Afin de renforcer l'efficacité des travaux préparatoires aux délibérations du Conseil communautaire et de garantir la pleine implication des élus dans l'examen des dossiers, il est proposé la création de quinze commissions thématiques permanentes, dont les champs de compétences sont détaillés ci-après :

1. **Développement Economique**
2. **Finances / Moyens Généraux / Prospective**
3. **Enfance-jeunesse – Petite enfance**
4. **Santé-famille**
5. **Services à la population**
6. **Développement touristique**
7. **PCAET- Mobilité**
8. **SPANC**
9. **Logement – Habitat**
10. **Vie culturelle**
11. **SDAGV et aires d'accueil des gens du voyage**
12. **PLUIH**
13. **Infrastructures : bâtiments communautaires – villages entreprises- voiries et éclairage public ZA**
14. **Environnement – agriculture – viticulture – patrimoine naturel – risques naturels**
15. **Vie sportive**

Les commissions sont composées, sous la direction du Président ou de son représentant de délégués communautaires titulaires ou suppléants. Conformément aux principes de transparence et de représentativité, il est proposé d'ouvrir ces commissions thématiques permanentes aux conseillers municipaux des communes membres afin de renforcer la légitimité démocratique en associant davantage d'élus locaux aux travaux préparatoires, de favoriser l'échange d'expertises entre les différents niveaux de collectivités et d'améliorer la cohérence des politiques publiques en intégrant les spécificités territoriales. Dans ce cadre il est proposé que chaque commission thématique soit composée comme suit :

	Thématique	Nombre de mem
1.	Développement Economique	20
2.	Finances / Moyens Généraux / Prospective	26
3.	Enfance-jeunesse – Petite enfance	26
4.	Santé-famille	29
5.	Services à la population	21
6.	Développement touristique	25
7.	SPANC	17
8.	PCAET- Mobilité	21
9.	Logement – Habitat	16
10.	Vie culturelle	28
11.	SDAGV et aires d'accueil des gens du voyage	18
12.	Infrastructures : bâtiments communautaires – villages entreprises- voiries et éclairage public ZA	14
13.	PLUIH	33
14.	Environnement – agriculture – viticulture – patrimoine naturel – risques naturels	27
15.	Vie sportive	21

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les article L.5211-1, L 5211-2 et L 2121-22 ;
Vu les statuts communautaires en vigueur ;

Considérant que la création de commissions thématiques permanentes répond à un impératif d'efficacité et de transparence dans la préparation des décisions communautaires, conformément aux principes de bonne gouvernance locale ;

Considérant que l'association des conseillers municipaux aux travaux des commissions thématiques permet de renforcer la légitimité démocratique des décisions prises par la Communauté de Communes, tout en favorisant une meilleure articulation entre les politiques communautaires et les réalités communales ;

Considérant que la composition des commissions, fixée comme susvisé, incluant des conseillers communautaires et municipaux, garantit un équilibre entre représentativité et efficacité des travaux ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de créer les commissions thématiques telles que susvisées. Elles seront composées à la fois d'élus communautaires et d'élus municipaux.

2. Election des commissions thématiques

Pour permettre à ces commissions, préalablement créées, de se réunir rapidement, le Président précise qu'il convient de procéder à l'élection des membres. Il rappelle qu'en présence d'une seule liste pour chacune des commissions et en conformité avec les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de son article L.2121-21, le Conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22, L. 5211-1 et L. 5211-40-1 ;

Vu la délibération N° du 28 avril 2026 créant les commissions thématiques permanentes et fixant le nombre de leurs membres ;

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de ne pas procéder à l'élection des membres des quinze commissions thématiques permanentes par un vote à bulletin secret et proclame élus les membres des commissions thématiques suivant le tableau suivant :

COMMISSIONS	MEMBRES		
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (20)	1. Jacques PAOLETTI (Saint-Georges -sur-Che	10. Anne BOURDIN (Couddes)	
	2. Jérémy BESSE (Oisly)	11. Benoit DEFFIÉ (Saint-Aignan)	
	3. Fabien METIVIER (Vallières-les Grandes)	12. Catherine VELTER (Meusnes)	
	4. Céline HOMET (Fresnes)	13. Fabrice RAYMOND (Saint-Julien-de-Chédon)	
	5. Jean-Pierre DUBREUIL (Chémery)	14. Elodie PEAN-NORQUET (Le Controis-en-Sologne)	
	6. Guy DOUSSAUD (Selles/Cher)	15. Olivier RACAULT (Faverolles/Cher)	
	7. Dominique MOREAU JOURDAIN (Couffy)	16. Magalie DELETANG (Saint-Romain/Cher)	
	8. Dominique VAILLANT (Saint-Georges/Cher)	17. Christian BOUCARD (Mareuil/Cher)	
	9. Laurent ALBERT (Pouillé)	18. Guillaume COLLIN (Le Controis-en-Sologne)	
		19. Stéphane TURBEAUX (Vallières-les-Grandes)	
		20. Michel DUMONT-DAYOT (Montrichard Val de Cher)	
	FINANCES / MOYENS GENERAUX / PROSPECTIVE (26)	1. Stella COCHETON (Selles/Cher)	14. Christian SAUX (Châteauvieux)
		2. Jean-Louis BERTHAULT (Pontlevoy)	15. Coralie VENAILLE (Couffy)
		3. Christophe GUDIN (Montrichard Val de Cher)	16. Martha HENRI (Chissay-en-Touraine)
		4. Fabien METIVIER (Vallières-les Grandes)	17. Alain POMA (Châtillon/Cher)
		5. Céline HOMET (Fresnes)	18. Anne BOURDIN (Couddes)
		6. Raphaël BELTRAN (Fresnes)	19. Christine LEDYS (Saint-Aignan)
		7. Annie LEVEAUX (Chémery)	20. Marie-Pierre BEAU (Meusnes)
		8. Corine DAVAU (Chémery)	21. Jean-Louis GAUTIER (Saint-Julien-de-Chédon)
		9. Christophe LAURENT (Soings-en-Sologne)	22. Guillaume COLLIN (Le Controis-en-Sologne)
10. Brigitte MILLET (Lassay/Croisne)		23. Annick GOINEAU (Mareuil/Cher)	
11. Guy DOUSSAUD (Selles/Cher)		24. Eric CARNAT (Saint-Aignan)	
12. Jean Pierre CHARLES GUIMPIED (Sassay)		25. Catherine JULIEN (Méhers)	
13. Olivier RACAULT (Faverolles/Cher)		26. Jean-François MARINIER (Monthou/Cher)	

<p style="text-align: center;">ENFANCE- JEUNESSE – PETITE ENFANCE (26)</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Christine OLIVIER (Pontlevoy) 2. Katia CHMIEL (Monthou/Cher) 3. Evelyne CAIL (SEIGY) 4. Corinne LEVENEZ (Chémery) 5. Christianne BARBOUX (Pontlevoy) 6. Gwendal ARNOULT (Montrichard Val de Cher) 7. Alexandra DARMÉ (Rougeou) 8. Annie ZEHNDER (Vallières-les-Grandes) 9. Christelle BADIÉ (Fresnes) 10. Marie-Claude AUDIANNE (Fresnes) 11. Zita GOMES (Saint-Aignan) 12. Séverine AUDIANE (Le Controis en Sologne) 13. Clotilde LOISON (Soings-en-Sologne) 	<ol style="list-style-type: none"> 14. BOUHIER Sylvie (Noyers/Cher) 15. LECLERC Isabelle (Noyers/Cher) 16. Muriel BOISSONNET (Selles/Cher) 17. Barbara VÉRITÉ (Saint-Julien-de-Chédon) 18. Sylvie DAUMAIN CAUCHOIX (Saint-Romain/C) 19. Sabine MARTIN (Saint-Georges/Cher) 20. MOULON Magali (Pouillé) 21. Fabienne BOULANGER (Châteauvieux) 22. SALINGUE Gaëlle (Couddes) 23. Sébastien MORISSEAU (Soings-en-Sologne) 24. Anaïs RIMBAUD (Meusnes) 25. Fabrice RAYMOND (Saint-Julien-de-Chédon) 26. Hélène SAILLARD LEPAIN (Mareuil/Cher)
<p style="text-align: center;">SUIVI ACTIONS CONVENTION SANTÉ-FAMILLE (29)</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Christine OLIVIER (Pontlevoy) 2. Emilie MOREAU (Monthou Cher) 3. Evelyne CAIL (SEIGY) 4. Gwendal ARNOULT (Montrichard Val de Cher) 5. Véronique BEVILLARD (Montrichard Val de Cher) 6. Solveig DUSSUTOUR (Vallières-les-Grandes) 7. Emilie MOREL (Fresnes) 8. Isabelle TURGIS (Le-Controis-en-Sologne) 9. Maryline GÉNÉRO (Soings-en-Sologne) 10. Stéphanie SICAULT (Couffy) 11. TARTARIN Sandra (Saint-Romain/Cher) 12. Mary Anne RICHER (Couffy) 13. Sabine MARTIN (Saint-Georges/Cher) 14. AUDIANNE Marie-Claude (Fresnes) 15. Laurence ROUPILLARD (Meusnes) 	<ol style="list-style-type: none"> 16. Patricia ETIENNE (Noyers/Cher) 17. Caroline CHICK (Saint-Aignan) 18. Justine COLLADANT (Saint-Aignan) 19. Elisabeth AUGÉ (Faverolles/Cher) 20. Isabelle SARRAZIN (Couddes) 21. Sylvie RENARD (Angé) 22. Chrystelle BAUDET (Angé) 23. Christophe BARNIET (Saint-Aignan) 24. Elodie PEAN (Le Controis-en-Sologne) 25. Daniel DUPONT (Mareuil/Cher) 26. Fabienne BIGOT (Mareuil/Cher) 27. Carole CHARBONNIER (Mareuil/Cher) 28. Véronique MOREAU (Le Controis-en-Sologne) 29. Marine LAUNAY (Gy-en-Sologne)
<p style="text-align: center;">SERVICES A LA POPULATION (21)</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Christine OLIVIER (Pontlevoy) 2. Valérie VASLIN (Monthou/Cher) 3. Evelyne CAIL (SEIGY) 4. Christianne BARBOUX (Pontlevoy) 5. Chantal CHEVRIER BESNARD (Montrichard Val de Cher) 6. Jocelyne CHIDAINE (Vallières-les-Grandes) 7. Christelle SACRE (Fresnes) 8. Marie-Claude AUDIANNE (Fresnes) 9. Corinne LEVENEZ (Chémery) 10. Martine TURPIN (Lassay/Croisne) 	<ol style="list-style-type: none"> 11. Michèle GAUTHIER (Selles/Cher) 12. Nathalie LECLAIRE FOURRET (Couffy) 13. Marie-Claude DÉMOULIN (Choussy) 14. Valérie DESMONT (Pouillé) 15. Olivier JANDIN (Couddes) 16. Sylvie RENARD (Angé) 17. Chrystelle BAUDET (Angé) 18. Isabelle MOIGNARD (Saint-Aignan) 19. Marine LAUNAY (Gy-en-Sologne) 20. Carole CHARBONNIER (Mareuil/Cher) 21. Isabelle TURGIS (Le Controis-en-Sologne)

<p>DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE (25)</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Damien HENAUULT (Montrichard Val de Cher) 2. Claire PORTEVIN (Monthou/Cher) 3. Frédéric PIERSIELA (Pontlevoy) 4. Bernadette DESGRANGE (Montrichard) 5. Stella COCHETON (Selles/Cher) 6. Michel CEPERO (Selles / Cher) 7. Patrice BLONDEAU (Angé) 8. Éric CARNAT (Saint-Aignan) 9. Sylvie BOUHIER (Noyers/Cher) 10. Jean-Pierre RABUSSEAU (Couddes) 11. Anne-Sophie DUISIT (Le Controis-en-Sologne) 	<ol style="list-style-type: none"> 12. Daniel CHARLUTEAU (Thésée) 13. Marie FORTIER (Montrichard Val de Cher) 14. Philippe GALLIOT (Rougeou) 15. Jean-Paul DUBREUIL (Vallières-les-Grandes) 16. Raphaël BELTRAN (Fresnes) 17. Annetta SPINATSCH OUDIN (Chémery) 18. Karine MONIERE (Soings-en-Sologne) 19. Christophe PINGUET (Saint-Aignan) 20. Dominique VAILLANT (Saint-Georges/Cher) 21. Jean-Charles OUZILLEAU (Châteauvieux) 22. Séverine RETY (Angé) 23. Jean-Claude HENAUULT (Saint-Julien-de-Chédon) 24. Annick GOINEAU (Mareuil/Cher) 25. Nathalie PERRET (Faverolles/Cher)
<p>SPANC (17)</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Jean-François MARINIER (Monthou/Cher) 2. Stéphane VINEAU (Vallières-les-Grandes) 3. Patrick GAUTIER (Fresnes) 4. Jacky CHAMPEAUX (Fresnes) 5. Patrice BRAULT (Couffy) 6. Yannick THIELIN (Saint-Georges/Cher) 7. Denis RIOLAND (Choussy) 8. Bruno BOURRY (Pouillé) 	<ol style="list-style-type: none"> 9. Jean-François VERPEAUX (Châteauvieux) 10. Benoît MORLAND (Couddes) 11. Patrice BLONDEAU (Angé) 12. Chrystelle BAUDET (Angé) 13. LEDYS Christine (Saint-Aignan) 14. Claire VALLA (Mareuil/Cher) 15. Christian BOUCARD (Mareuil/Cher) 16. Franck BAILLIEUL (Gy-en-Sologne) 17. Gilles SAGET-LETHIAS (Le Controis-en-Sologr
<p>PCAET – MOBILITE (21)</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Jean-Pierre RABUSSEAU (Couddes) 2. Marceau MARCQ (Monthou/Cher) 3. Christophe GUDIN (Montrichard Val de Cher) 4. Claude THELLIER (Montrichard Val de Cher) 5. Farah THIBAUT (Vallières-les-Grandes) 6. Patrick GAUTIER (Fresnes) 7. Christophe LOEW (Fresnes) 8. Sébastien PICOTIN (Chémery) 9. Xavier SUBLEMONTIER (Chémery) 10. Michel LEZE (Sassay) 11. Michel BAUD (Lassay/Croisne) 	<ol style="list-style-type: none"> 12. Michèle GAUTHIER (Selles/Cher) 13. Guillaume DUCHAMP (Couffy) 14. Véronique DALUZEAU (Saint-Georges/Cher) 15. Marie-Claude DÉMOULIN (Choussy) 16. Yann LE POLLOTEC (Pouillé) 17. Richard PLAUT AUBRY (Chissay-en-Touraine) 18. Jean-François VERPEAUX (Châteauvieux) 19. Jean-Luc DANGER (Meusnes) 20. Claude BARAT (Seigy) 21. Séverine AUDIANE (Le Controis-en-Sologne)
<p>LOGEMENT HABITAT (16)</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Eric CARNAT (Saint-Aignan) 2. Jean-Paul DUBREUIL (Vallières-les-Grandes) 3. Benoit DE SAINT RIQUIER (Fresnes) 4. Annie LEVEAUX (Chémery) 5. Patricia CONARD (Chémery) 6. Guy DOUSSAUD (Selles/Cher) 7. Laurent ALBERT (Pouillé) 8. Loïc BOISTARD (Couddes) 	<ol style="list-style-type: none"> 9. Christine LEDYS (Saint-Aignan) 10. Vincent HOURY (Saint-Julien-de-Chédon) 11. Isabelle TURGIS (Le Controis-en-Sologne) 12. Franck BAILLIEUL (Gy-en-Sologne) 13. Annick GOINEAU (Mareuil/Cher) 14. Thierry HAMELIN (Mareuil/Cher) 15. Christine OLIVIER (Pontlevoy) 16. Olivier RACAULT (Faverolles/Cher)

<p>VIE CULTURELLE (28)</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Christian SAUX (Châteauvieux) 2. Claire PORTEVIN. (Monthou/Cher) 3. Jean-Christophe LOPEZ (Couffy) 4. Lionnel PICHON (Soings-en-Sologne) 5. Brigitte MILLET (Lassay/Croisne) 6. Cécile VRAIN (Selles sur Cher) 7. Yvette MASSET (Seigy) 8. Joëlle NOUAÏLLE (Pontlevoy) 9. Marie FORTIER (Montrichard Val de Cher) 10. Bernadette DESGRANGE (Montrichard Val de Cher) 11. Julien MEMETEAU (Fresnes) 12. Corinne LEVENEZ (Chémery) 13. Angélique BARATEAU (Choussy) 14. Yann LE POLLOTEC (Pouillé) 	<ol style="list-style-type: none"> 15. Éric EVRAS (Chissay-en-Touraine) 16. Géraldine VEUX (Coudes) 17. Nathalie PERRET (Faverolles/Cher) 18. Murielle TASSAERT (Angé) 19. Marie-Chantal COUAGNON (Saint-Aignan) 20. Anne-Sophie DUISIT (Le Controis-en-Sologne) 21. Christine OLIVIER (Pontlevoy) 22. Alain POMA (Châtillon/Cher) 23. Sylvie DAUMAIN CAUCHOIX (Saint-Romain/Cher) 24. Marie-José ZAPATERO (Le Controis-en-Sologne) 25. Sylvie PAVONE (Thésée) 26. Daniel DUPONT (Mareuil/Cher) 27. Catherine JULIEN (Méhers) 28. Farah THIBAUT (Vallières-les-Grandes)
<p>INFRASTRUCTURES (14)</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Olivier RACAULT (Faverolles/Cher) 2. Jean-Claude GAGNEUX (Montrichard Val de Cher) 3. Stéphane VINEAU (Vallières-les-Grandes) 4. Jacky CHAMPEAUX (Fresnes) 5. Stéphane LECLERC (Chémery) 6. Claude BARAT (Seigy) 7. Clément BACK (Angé) 	<ol style="list-style-type: none"> 8. Christophe LAURENT (Soings-en-Sologne) 9. Stella COCHETON (Selles/Cher) 10. Christophe COUET (Couffy) 11. Stéphane PERRAULT (Saint-Georges/Cher) 12. Philippe AUBERT (Pouillé) 13. Lénaïg BILLAULT (Angé) 14. Michel CHASSET (Le Controis-en-Sologne)
<p>SCHEMA ET ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE (18)</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Antoine LELARGE (Le Controis-en-Sologne) 2. Philippe SARTORI (Noyers/Cher) 3. Marceau MARCQ (Monthou/Cher) 4. Jacky TERRIER (Pontlevoy) 5. Bastien PORCHER (Montrichard Val de Cher) 6. Annie ZEHNDER (Vallières-les-Grandes) 7. Stella COCHETON (Selles/Cher) 8. Guy DOUSSAUD (Selles/Cher) 9. Yannick THIELIN (Saint-Georges/Cher) 	<ol style="list-style-type: none"> 10. Marie-Pierre BEAU (Meusnes) 11. Marine LAUNAY (Gy-en-Sologne) 12. Jacques PAOLETTI (Saint-Georges-sur-Cher) 13. Quentin LEGOUY (Le Controis-en-Sologne) 14. Lionnel PICHON (Soings-en-Sologne) 15. Daniel CHARLUTEAU (Thésée) 16. Alain POMA (Châtillon/Cher) 17. Fabrice RAYMOND (Saint-Julien-de-Chédon) 18. Franck BAILLIEUL (Gy-en-Sologne)

<p style="text-align: center;">PLUIH (33)</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Karine MICHOT (Le Controis-en-Sologne) 2. Marceau MARCQ (Monthou/Cher) 3. Jérémy BESSE (Oisly) 4. Jean-Louis BERTHAULT (Pontlevoy) 5. Laurent GAUTHIER (Montrichard Val de Cher) 6. Stéphane TURBEAUX (Vallières-les-Grandes) 7. Jacky CHAMPEAUX (Fresnes) 8. Yannick TROTIGNON (Chémery) 9. Jean-Marc BIET (Seigy) 10. Christian KRAUSZ (Lassay/Croisne) 11. Vincent SOMMIER (Selles/Cher) 12. Marie-Claude DÉMOULIN (Choussy) 13. David SALLIOT (Méhers) 14. Christine JULIEN-LEFEBVRE (Rougeou) 15. Jacques PAOLETTI (Saint-Georges) 	<ol style="list-style-type: none"> 16. Laurent ALBERT (Pouillé) 17. Brigitte CHARBONNIER (Châteauvieux) 18. Eric CARNAT (Saint-Aignan) 19. Gérald GASCHET (Sassay) 20. Benoît MORLAND (Couddes) 21. Julien VERRIER (Chissay-en-Touraine) 22. Patrice BLONDEAU (Angé) 23. Daniel DUPONT (Mareuil/Cher) 24. Marie-Pierre BEAU (Meusnes) 25. Fabrice RAYMOND (Saint-Julien-de-Chédon) 26. Sylvie LOUSTALOT (Saint-Romain/Cher) 27. Franck BAILLIEUL (Gy-en-Sologne) 28. Jean Michel VRILLON (Faverolles sur Cher) 29. Michel CHASSET (Le Controis en Sologne) 30. Daniel CHARLUTEAU (Thésée) 31. Patrice BRAULT (Couffy) 32. Maryline GÉNÉRO (Soings-en-Sologne) 33. Alain POMA (Chatillon/Cher)
<p style="text-align: center;">ENVIRONNEMENT - AGRICULTURE, VITICULTURE - PATRIMOINE NATUREL - RISQUES NATURELS (27)</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Daniel SINSON (Meusnes) 2. Olivier BELLANGER (Monthou/Cher) 3. Jérémy BESSÉ (Oisly) 4. Rémy LAROCHE (Pontlevoy) 5. Margot VILLECHANGE (Montrichard Val de Cher) 6. Aurélien ROCHER (Fresnes) 7. Etienne PICHON (Chémery) 8. Isabelle DEFROCOURT (Sassay) 9. Cécile MARINO (Lassay/Croisne) 10. Simon BERTHET (Selles/Cher) 11. Charles DAUMAIN (Couffy) 12. Thierry GOSSEAUME (Choussy) 13. Aurélien COUTANT (Saint-Aignan) 	<ol style="list-style-type: none"> 14. Aurélien ROBYN (Pouillé) 15. Alain BARRAS (Châteauvieux) 16. Christophe LAURENT (Soings-en-Sologne) 17. Jean-Luc LELOIR (Couddes) 18. Julien VERRIER (Chissay-en-Touraine) 19. Marie-Claude DEMOULIN (Choussy) 20. Charly DELIGEON (Saint-Georges/Cher) 21. Laurent BENOIST (Saint-Julien-de-Chédon) 22. Céline DARDEAU (Le Controis-en-Sologne) 23. Sylvine MARIER (Gy-en-Sologne) 24. Vincent DALUZEAU (Mareuil/Cher) 25. Olivier PINEAU (Mareuil/Cher) 26. Jean-Philippe NONET (Seigy) 27. Christophe PINGUET (Saint-Aignan)
<p style="text-align: center;">VIE SPORTIVE (21)</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Jean-Pierre CHARLES GUIMPIED (Sassay) 2. Claude THELLIER (Montrichard Val de Cher) 3. Patrick BRETON (Vallières-les-Grandes) 4. Benoît DE SAINT RIQUIER (Fresnes) 5. Raphaël BELTRAN (Fresnes) 6. Yannick TROTIGNON (Chémery) 7. Stéphane GARREAU (Selles/Cher) 8. Emmanuel LEONARD (Selles/Cher) 9. Bruno DAUMAIN (Couffy) 10. Thierry GOSSEAUME (Choussy) 	<ol style="list-style-type: none"> 11. Magali MOULON (Pouillé) 12. Bérengère CHÉREL (Chissay-en-Touraine) 13. Julien JANVIER (Couddes) 14. Richard BEAUVAIS (Sassay) 15. Eric CABANES (Faverolles/Cher) 16. Patrice BLONDEAU (Angé) 17. Fabien DIAS (Angé) 18. Samuel RUAULTS (Le Controis-en-Sologne) 19. Cédric DEVANNE (Mareuil/Cher) 20. Jean Pierre RABUSSEAU (Couddes) 21. Zita GOMES (Saint-Aignan)

3. Guide interne des procédures de marchés publics

Monsieur le Président rappelle les dispositions de l'article R.2123-4 du Code de la commande publique suivantes : « lorsqu'il recourt à une procédure adaptée, l'acheteur en détermine les modalités en fonction de la nature et des caractéristiques du besoin à satisfaire, du nombre ou de la localisation des opérateurs économiques susceptibles d'y répondre ainsi que des circonstances de l'achat ». Ces « marchés à procédure adaptée » (MAPA) apportent une souplesse dans les procédures et les délais. Ils ouvrent également des potentialités accrues en matière de négociations. Ils permettent aux acheteurs publics d'accroître leur efficacité en disposant d'une latitude plus grande que celle offerte par les procédures formalisées des appels d'offres ouverts. Il est rappelé que tout achat dès le premier euro a le caractère de marché public et doit donc respecter les principes fondamentaux de la commande publique édictés par le Code de la commande publique, à savoir :

- **Liberté d'accès à la commande publique** : toute personne doit avoir librement connaissance des besoins d'achats de la communauté de communes ;
- **Égalité de traitement des candidats** : ce principe interdit toute discrimination au détriment d'un acteur économique. Il s'étend à tous les stades de la procédure : de la rédaction du cahier des charges à l'information transmise aux candidats potentiels.
- **Transparence des procédures** : elle permet à tous les candidats ou à toute personne intéressée de s'assurer que la communauté de communes respecte les principes précédents.

Ces grands principes permettent d'atteindre deux objectifs : l'efficacité de la commande publique et la bonne utilisation des deniers publics. Les règles de passation des marchés supérieurs aux seuils européens (procédures formalisées) sont régies par le code de la Commande Publique. La Communauté de Communes a décidé de compléter ce dispositif législatif en se dotant d'un guide interne des marchés publics afin de préciser les règles applicables aux achats passés notamment en procédure adaptée par la Communauté de communes Val de Cher-Controis (CCV2C) conformément au Code de la commande publique (CCP), entré en vigueur le 1er avril 2019. Le présent guide fixe les règles internes pour les marchés passés en procédure adaptée (MAPA) pour préciser notamment les conditions dans lesquelles ladite réglementation est mise en œuvre, les règles applicables en fonction des différents seuils au sein de la structure (mise en concurrence, conditions de publicité, rôle de la commission de choix, analyse des offres, présence des élus dans le processus, etc.). Il constitue une mesure d'administration interne de la Communauté de communes. Il s'imposera à l'acheteur ainsi qu'à tous les candidats aux marchés publics et sera consultable et téléchargeable sur le site internet de la Communauté de communes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu le projet de guide des procédures de marchés publics ;

Considérant la nécessité d'élaborer un guide interne de procédure des marchés publics afin d'améliorer et d'organiser l'achat public pour la Communauté de communes Val de Cher-Controis dans le respect des grands principes de la commande publique et des objectifs affichés par la réglementation des marchés publics ;

Le Conseil communautaire, **à l'unanimité**, approuve le guide interne des procédures de marchés publics et précise qu'il s'appliquera pour toute consultation engagée dès que la présente délibération sera exécutoire et que le guide sera consultable sur le site internet de la Communauté de communes Val de Cher-Controis : <https://www.val2c.fr/>. Monsieur le Président et Monsieur le Directeur Général des Services sont autorisés à faire appliquer la présente décision.

4. Election des membres au sein des autres commissions ou comité

4.1 Constitution et élection de la commission d'appel d'offres

Considérant qu'à la suite des élections de la gouvernance de la Communauté du 14 avril 2026, il convient de constituer la Commission d'Appel d'Offres pour attribuer tous les marchés conclus au-delà des seuils de marchés publics fixés par la Commission Européenne,

Conformément aux articles L.1414-2 et 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission d'Appel d'Offres est composée par l'autorité territoriale habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, Président, et par cinq (5) membres titulaires et cinq (5) membres suppléants élus au sein de l'assemblée délibérante, à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il s'agit de membres ayant voix délibérative.

Le Président a la possibilité d'adjoindre d'autres membres à la CAO, en raison de leurs compétences, tels que les agents des services de la Communauté, des personnalités, le comptable public ou un représentant en charge de la concurrence. Il s'agit de membres ayant voix consultative.

Le Conseil Communautaire décide de procéder à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres à titre permanent. La liste des candidats qui se fait connaître est la suivante :

Membres Titulaires

Madame Stella COCHETON
Monsieur Olivier RACAULT
Monsieur Jean-François MARINIER
Madame Annick GOINEAU
Monsieur Antoine LELARGE

Membres Suppléants

Monsieur Julien VERRIER
Monsieur Eric CARNAT
Monsieur Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED
Monsieur Christian SAUX
Monsieur Thierry GOSSEAUME

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles D.1411-3 à D.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'élection des membres à la Commission d'Appel d'Offres ;

Vu le Procès-verbal d'élection de la nouvelle gouvernance du 14 avril 2026 ;

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, élit l'ensemble des candidats susvisés.

4.2 Création d'une commission des marches a « procédure adaptée » (MAPA)

En application du guide interne de procédure des marchés publics adopté en séance communautaire du 28 avril 2026, Monsieur le Président propose à l'assemblée délibérante de constituer une Commission « MAPA » qui sera chargée de donner son avis sur l'attribution de tous les marchés publics (fournitures, services et travaux) supérieurs à 90 000 € HT.

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T),

Vu le guide interne de procédure des marchés publics adopté par délibération n°28A26-3 du 28 avril 2026,

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, décide la création d'une Commission « MAPA » chargée de donner un avis sur l'attribution des marchés de fournitures, services et travaux supérieurs à 90 000 € HT, passés sous la forme de procédure adaptée et procède à l'élection de ses membres.

Sont élus à l'unanimité :

Président : Monsieur Jacques PAOLETTI

Membres : Madame Stella COCHETON
Monsieur Olivier RACAULT
Monsieur Jean-François MARINIER
Madame Annick GOINEAU
Monsieur Antoine LELARGE
Monsieur Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED

Le ou les techniciens qui auront travaillé sur le projet, et le/la directeur général des services et/ou un collaborateur du service commande publique seront convoqués aux réunions de la Commission « MAPA », à titre consultatif. La convocation sera adressée par mail, et dans la mesure du possible en respectant un délai de prévenance de 5 jours. La commission MAPA se réunira sans condition de quorum, elle comprendra à minima un élu et un agent communautaires.

4.3 Comité de gestion « délégation de service public » – centres aquatiques communautaires

Le contrat de délégation de service public (DSP) de type affermage pour la gestion des centres aquatiques « Val de Loisirs » sis à Faverolles-sur-Cher et « L'illoBulle » sis à Contres, commune déléguée du Controis-en-Sologne, signé le 24 février 2026, avec PRESTALIS, prévoit dans son article 47 la constitution d'un comité de gestion composé de représentants de la Communauté et d'un Président afin d'assurer le suivi et le contrôle de cette DSP. Dans ce cadre, Monsieur le Président propose au Conseil de procéder dès à présent à la désignation des représentants au sein d'un Comité de gestion DSP afin d'assurer le suivi de l'exploitation des deux centres aquatiques.

Le Comité de gestion sera ainsi composé de membres permanents :

- ✓ De personnes expressément nommées par le délégant dont les noms, qualités et attributions seront communiquées au délégataire lors de la désignation des membres du Comité de gestion ;
- ✓ D'un représentant du délégataire ;
- ✓ D'un technicien représentant le(s) partenaire(s) techniques ayant contracté avec le Délégataire pour l'assister dans la conduite des travaux d'entretien et de maintenance des Centres Aquatiques.

Le Comité de gestion sera chargé du suivi de l'exploitation et de l'animation des Centres Aquatiques sur la durée du Contrat. Il pourra examiner les points suivants : les plannings d'utilisation, et de fermetures techniques de chacun des Centres Aquatiques ; le calendrier des manifestations sportives et compétitions devant se dérouler au sein des Centres Aquatiques ; la mise en place des nouvelles conventions pour l'occupation ou la mise à disposition de locaux au sein des Centres Aquatiques ; les requêtes des groupes institutionnels conventionnés par le Délégant pour l'occupation ou la mise à disposition des Centres Aquatiques ; le suivi de la mise en œuvre par le Délégataire de la démarche environnementale dans le cadre de la gestion de l'équipement ; le programme des animations envisagées par le Délégataire et les plannings associés ; le suivi des mesures concrètes mises en œuvre par le Délégataire en termes d'accueil du public en situation de handicap ; le suivi de la démarche qualité et l'obtention de qualifications subséquentes ; la politique tarifaire ; les comptes d'exploitation ; les conditions d'entretien et de maintenance au regard entre autre des rapports de visites ; les actions de communication et de promotion. Le Comité de gestion aura un rôle consultatif ; il émettra des avis et sera en charge de faire des propositions. Il se réunira deux fois l'an : une première fois en présence des représentants du Délégataire et du Délégant et une seconde fois en présence des représentants de l'ensemble des utilisateurs. Les travaux du Comité de gestion ne pourront avoir lieu en l'absence des représentants permanents de l'une ou l'autre des parties. Dans ce cadre il est proposé au Conseil de désigner les représentants de la Communauté.

Le Conseil, à l'unanimité, élit les élus communautaires suivants appelés à siéger au sein du comité de gestion « délégation de service public » des centres aquatiques communautaires :

- Monsieur PAOLETTI Jacques
- Monsieur CHARLES-GUIMPIED Jean-Pierre
- Monsieur RACAULT Olivier
- Monsieur MARINIER Jean-François
- Madame PEAN-NORQUET Elodie

4.4 Commission de suivi "délégation de service public" - établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) - élection des membres

La Communauté de communes Val-de-Cher-Controis exerce une compétence en matière d'accueil du jeune enfant, notamment à travers la gestion de cinq établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) : trois multi-accueils (Le Controis-en-Sologne, Montrichard-Val de Cher, Saint-Aignan) et deux micro-crèches (Selles-sur-Cher et Pontlevoy). La gestion de ces structures est actuellement confiée à un délégataire de service public (DSP) : La Maison Bleue. Le contrat de délégation a pris effet au 1^{er} janvier 2026. Il prévoit la constitution d'une commission de suivi et de contrôle, composée de représentants de la communauté de communes et du délégataire. Cette commission a pour mission d'assurer le suivi et le contrôle des services délégués, en veillant notamment à la qualité de l'accueil, à la coordination avec les acteurs locaux de la petite enfance, et au respect des engagements contractuels. Madame Christine OLIVIER, Vice-présidente déléguée à l'enfance-jeunesse, propose au conseil communautaire de désigner les représentants de la Communauté de communes au sein de cette commission. Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'élection des élus communautaires appelés à siéger au sein de la Commission de suivi "Délégation de Service Public" des EAJE.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1411-3, L. 1411-5, et R. 1411-7

Vu le contrat de délégation de service public en cours, conclu avec la société La Maison Bleue prévoyant la constitution d'une commission de suivi et de contrôle ;

Considérant que la commission de suivi a pour mission d'assurer le suivi et le contrôle des services délégués, en veillant à la qualité de l'accueil, à la coordination avec les acteurs locaux de la petite enfance, et au respect des engagements contractuels ;

Considérant que le contrat actuel prévoit que le délégataire s'engage à participer aux réunions de la commission de suivi, qui se réunit au moins deux fois par an ;

Considérant la nécessité de désigner dès à présent les représentants de la Communauté de communes au sein de cette commission, afin d'assurer la continuité du suivi des contrats en cours et de préparer la transition vers le nouveau contrat unique ;

Le conseil communautaire, à l'unanimité, élit les élus communautaires suivants appelés à siéger au sein de la commission de suivi « délégation de service public » des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) :

- Monsieur Jacques PAOLETTI
- Madame Christine OLIVIER
- Monsieur Stella COCHETON
- Madame Séverine AUDIANE
- Madame Sylvie BOUHIER
- Madame Marie FORTIER

5. Election des délégués au sein des divers organismes

CENTRE HOSPITALIER	- Saint-Aignan : Annick GOINEAU - Montrichard Val de Cher : Damien HÉNAULT
COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE	- 1 représentante : Élodie PÉAN-NORQUET
CONSEIL D'ADMINISTRATION DES COLLÈGES	- Le Controis-en-Sologne : Guillaume COLLIN titulaire et Quentin LEGOUY suppléant - Saint-Aignan : Zita GOMES DE SA titulaire et Éric CARNAT suppléant - Selles-sur-Cher : Guy DOUSSAUD titulaire et Cécile VRAIN suppléante - Montrichard Val de Cher : Jean-Claude GAGNEUX titulaire et Patrick PERCEVAULT suppléant

MAISON DE L'EMPLOI DE L'ARRONDISSEMENT DE ROMORANTIN-LANTHENAY	- 1 Déléguée titulaire : Christine OLIVIER - 1 Déléguée suppléante : Zita GOMES DE SA		
MISSIONS LOCALES DU BLAISOIS ET DU ROMORANTINAIS	- 1 Déléguée titulaire : Christine OLIVIER - 1 Délégué suppléant : Dominique VAILLANT		
SIDELC	- 1 Délégué titulaire : Jean-Pierre RABUSSEAU - 1 Délégué suppléant : Jean-François MARINIER		
SMO VAL DE LOIRE NUMÉRIQUE	- 2 Délégués titulaires : Éric CARNAT et Daniel SINSON - 2 Délégués suppléants : Annick GOINEAU et Guillaume COLLIN		
STORENGY	- 1 Délégué titulaire : Yannick TROTIGNON - 1 Délégué suppléant : Lionel PICHON		
COMMISSION SUIVI SITE STORENGY CÉRÉ-LA-RONDE	- 1 Déléguée titulaire : Annick GOINEAU - 1 Délégué suppléant : Olivier RACAULT		
SYNDICAT DU PAYS DE LA VALLÉE DU CHER ET DU ROMORANTINAIS	- 1 Délégué titulaire : Jacques PAOLETTI - 1 Délégué suppléant : Julien VERRIER		
COMITÉ CONSULTATIF DE LA RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE GÉOLOGIQUE DE PONTLEVOY	- 1 représentante : Christine OLIVIER		
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU GIP RECIA CENTRE VAL DE LOIRE	- 1 représentante : Élodie PÉAN-NORGUET		
SMIEEOM	COMMUNES	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
	ANGE	Clément BACK	Alexandre FONTENAU
	CHÂTEAUVIEUX	Jean-Pierre PRUNIER	Jean-Charles OUZILLEAU
	CHÂTILLON-SUR-CHER	Alain POMA	Salomé THIBAUT GALLION
	CHÉMERY	Yannick TROTIGNON	Sébastien PICOTIN
	CHISSAY-EN-TOURAIN	Julien VERRIER	Éric EVRAS
	CHOUSSY	Thierry GOSSEAUME	Denis RIOLAND
	LE CONTROIS-EN-SOLOGNE	Élodie PÉAN-NORGUET Karine MICHOT Antoine LELARGE Pascale TETOT Guillaume COLLIN	Monique PARAGE Véronique MOREAU Gilles SAGET LETHIAS Patrice RUDAULT Séverine AUDIANE
	COUDES	Jean-Pierre RABUSSEAU	Gaëlle SALINGUE
	COUFFY	Guillaume DUCHAMP	Mary-Anne RICHER
	FAVEROLLES-SUR-CHER	Jean-Michel VRILLON	Nathalie PERRET
	FRESNES	Raphaël BELTRAN	Carine BUR
	GY-EN-SOLOGNE	Paulino PRETO	Jean-Éric BALMADIER
	LASSAY-SUR-CROISNE	Cédric TOELOOSE	Patrick MOTTE
	MAREUIL-SUR-CHER	Claire VALLA	Annick GOINEAU
	MÉHERS	Séverine CHARBONNIER	Aurélien CHEVY
	MEUSNES	Jean-Luc DANGER	Fabrice CADART
MONTHOU-SUR-CHER	Marceau MARCQ	Jean-Pierre CHANTELOUP	

	MONTRICHARD VAL DE CHER	Alban PROU Christophe GUDIN	Jean-Claude GAGNEUX Michel DUMONT- DAYOT	
	NOYERS-SUR- CHER	Catherine BRECHET	Philippe SARTORI	
	OISLY	Cécile GOMES RECCHIA	Thierry BARBEILLON	
	PONTLEVOY	Jean-Louis BERTHAULT	Rémy LAROCHE	
	POUILLÉ	Yann LE POLLOTEC	Philippe AUBERT	
	ROUGEOU	Otilia FERNANDES	Christine JULIEN- LEFEBVRE	
	SAINT-AIGNAN	Zita GOMES DE SA	Éric CARNAT	
	SAINT- GEORGES-SUR- CHER	Jacques PAOLETTI	Véronique DALUZEAU	
	SAINT-JULIEN- DE-CHÉDON	Fabrice RAYMOND	Aurore BOISGARD	
	SAINT-ROMAIN- SUR-CHER	Michel TROTIGNON	Sandra TARTARIN	
	SASSAY	Jean-Pierre CHARLES GUIMPIED	Valérie HANON	
	SEIGY	Claude BARAT	Dominique SIMONNET	
	SELLES-SUR- CHER	Michèle GAUTHIER	Stella COCHETON	
	SOINGS-EN- SOLOGNE	Jean-Luc BRINET	Ludovic CARTIER	
	THÉSÉE	Daniel CHARLUTEAU	Sylvie PAVONE	
	VALLIÈRES-LES- GRANDES	Fabien MÉTIVIER	Annie ZEHNDER	
SYNDICAT MIXTE NOUVEL ESPACE DU CHER	TITULAIRES		SUPPLEANTS	
	1	Jean-François MARINIER	1	Gaël BODEVIN
	2	Coralie BOULAY	2	Julien VERRIER
	3	Didier TEILLARD	3	Jean-Paul BERTRAND
	4	Jean-François VERPEAUX	4	Yannick TROTIGNON
	5	Éric CABANES	5	Sébastien PICOTIN
	6	Michel DUMOT-DAYOT	6	Jean-Michel VALADE
	7	Patrice BLONDEAU	7	Christophe KERMORVAN
	8	Daniel CHARLUTEAU	8	Sylvie RENARD
	9	Christian BOUCARD	9	Jean-Jacques LELIÈVRE
SYNDICAT MIXTE INTERDÉPARTEMENTAL DU BASSIN DU CHER SAUVAGE	TITULAIRES		SUPPLEANTS	
	1	Patrice BRAULT	1	Charles DAUMAIN
	2	Claude BARAT	2	Simon BERTHET
	3	Michèle GAUTHIER	3	Pierre JULIEN
	4	Jean-Marc TAUVRON	4	François PAGENAULT
	5	Alain POMA	5	Daniel SINSON
	6	Salomé THIBAUT- GALLION	6	Michel VAUVY
	7	Jean-François VERPEAUX	7	Jean-Marc BIET
	8	Jean-Luc DANGER	8	Catherine JULIEN
9	Jean-Jacques ROSET	9	David SALLIOT	

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE LA SAULDRE		TITULAIRES		SUPPLEANTS
	1	Michèle GAUTHIER	1	Vincent SOMMIER
	2	MickaëlCHANTELOUP	2	Philippe VEAUUVY
	3	Franck BAILLIEUL	3	Pascal JOUSSELIN
	4	Cécile MARINO	4	Cédric TOELOOSE
SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS DU MODON, DE LA TOURMENTE ET DE L'INDROIS AMONT		TITULAIRES		SUPPLEANTS
	1	Patrice BRAULT	1	Dominique MOREAU JOURDAIN
	2	Jean-François VERPEAUX	2	François PAGENAULT
	3	Jean-Luc DANGER	3	Marie-Pierre BEAU
SYNDICAT DE LA VALLÉE DU FOUZON		TITULAIRES		SUPPLEANTS
	1	Patrice BRAULT	1	Stéphanie LOUPIAS
SYNDICAT MIXTE DU CANAL DE BERRY 41		TITULAIRES		SUPPLEANTS
	1	François BODIN	1	Isabelle MOIGNARD
	2	Éric CARNAT	2	Didier TEILLARD
	3	Michel CEPERO	3	Guy DOUSSAUD
	4	Michèle GAUTHIER	4	Simon BERTHET
	5	Françoise BALLAND	5	Philippe SARTORI
	6	Michel VAUVY	6	Hervé LAVEYSSIÈRE
	7	Noémie LE PESSOT	7	Pierre JULIEN
	8	Sébastien CHESNEAU	8	Isabelle POTET
SYNDICAT D'ENTRETIEN DU BASSIN DU BEUVRON		TITULAIRES		SUPPLEANTS
	1	Jacky CHAMPEAUX	1	Gérald GASCHET
	2	Michel LEZÉ	2	Dany MOREAU
SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'AMASSE		TITULAIRES		SUPPLEANTS
	1	Patrick BRETON	1	Benôit BIGOT
	2	Jean-Paul DUBREUIL	2	Stéphane TURBEAUX
	3	Patrick LE FRÈNE	3	Fabien MÉTIVIER
	4	Jacky TERRIER	4	Chantale CLEMENT
	5	Quentin LENTÉ	5	Éric EVRAS
	6	Michel DUMONT-DAYOT	6	Christophe KERMORVAN
ÉTABLISSEMENT PUBLIC LOIRE		TITULAIRE		SUPPLEANT
	1	Jean-François MARINIER	1	Vincent SOMMIER
SYNDICAT D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU BOISCHAUT NORD		TITULAIRES		SUPPLEANTS
	1	Guillaume DUCHAMP	1	Dominique MOREAU JOURDAIN
	2	Christian SAUX	2	François PAGENAULT
	3	Marie-Pierre BEAU	3	Daniel SINSON
SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE MONTHOU/BIÈVRE OUCHAMPS VALAIRE		TITULAIRES		SUPPLEANT
	1	Patrice RUDAULT	1	Catherine SIMOES
	2	Séverine AUDIANE		
SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE SAMBIN FEINGS FOUGÈRES/BIÈVRE		TITULAIRES		SUPPLEANT
	1	Éric LEBERT	1	Patrice RUDAULT
	2	Gilles SAGET-LETHIAS		
SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT BILLY- GY – LASSAY-SUR-CROISNE		TITULAIRES		SUPPLEANTS
	1	Franck BAILLIEUL	1	Sandrine AIRVAULT
	2	Sylvine MARIER	2	Patrick MOTTE
	3	Marine LAUNAY		
	4	Alexia DOLY		
	5	Cécile MARINO		
ADELFA	<ul style="list-style-type: none"> - 3 Délégués titulaires : Thierry GOSSEAUME, Daniel SINSON, Jean-François MARINIER - 3 Délégués suppléants : Anne BOURDIN, Julien VERRIER, Michel TROTIGNON 			

EPFLI FONCIER CŒUR DE FRANCE	- 2 Délégués titulaires : Jacques PAOLETTI et Guy DOUSSAUD - 2 Délégués suppléants : Éric CARNAT et Jean-Pierre RABUSSEAU			
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS 41	- 1 Déléguée titulaire : Stella COCHETON - 1 Déléguée suppléante : Séverine AUDIANE			
SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LA VALLÉE DU CHER À LA SOLOGNE		TITULAIRES		SUPPLEANTS
	1	Jacques PAOLETTI	1	Jean-François MARINIER
	2	Karine MICHOT	2	Cécile GOMES RECCHIA
	3	Julien VERRIER	3	Jean-Claude GAGNEUX
	4	Éric CARNAT	4	Jean-Louis BERTHAULT
	5	Daniel CHARLUTEAU	5	Olivier RACAULT
	6	Maryline GÉNERO	6	Daniel DUPONT
	7	Raphaël BELTRAN	7	Marie-Pierre BEAU
	8	Stella COCHETON	8	Alain POMA

Finances

6. Adoption d'un règlement budgétaire et financier – M57

Lors de la séance communautaire du 20 septembre 2021, le Conseil a adopté la nomenclature budgétaire et comptable M57 applicable à compter du 1er janvier 2022 à la place de l'instruction comptable M14. Dans ce cadre, la mise en place d'un règlement budgétaire et financier (RBF) devient obligatoire en vertu des dispositions prévues à l'article 106 de la loi NOTRÉ. En application de l'article L 5217-10-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce règlement doit être adopté avant le vote du premier budget établi suivant la nomenclature M57. Ce règlement précise le cadre et les principales règles de gestion applicables à l'EPCI pour la préparation et l'exécution du budget. Il définit également des règles internes de gestion propres à la Communauté de Communes dans le respect des textes et conformément à l'organisation de ses services. Il rassemble et harmonise des règles jusque-là implicites ou disséminées dans diverses délibérations et notes internes et précise notamment les modalités de gestion des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement y afférent. Il s'impose à l'ensemble des directions et services gestionnaires de crédits, et en particulier au service des finances et renforce la cohérence et l'harmonisation des procédures budgétaires en vue de garantir la permanence des méthodes et des processus internes. Il vise également à vulgariser le budget et la comptabilité, afin de les rendre accessibles aux élus et aux agents non spécialistes, tout en contribuant à développer une culture de gestion partagée. Le présent règlement ne se substitue pas à la réglementation générale en matière de finances publiques puisqu'il la précise et l'adapte quand cela est possible. Dans ce cadre, un premier règlement budgétaire et financier a été adopté en séance communautaire le 29 novembre 2021 valable pour la mandature en cours. Ainsi, dans le prolongement de l'installation du nouveau Conseil communautaire le 14 avril dernier, il convient au Conseil de se prononcer sur le règlement budgétaire et Financier ci-annexé. Il évoluera et sera complété en fonction des modifications législatives et réglementaires ainsi que des nécessaires adaptations des règles de gestion. Il constitue la base de référence du guide des procédures du service finances.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5217-10-8,

Vu la délibération du Conseil Communautaire N°20S21-15 du 20 septembre 2021 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 applicable au 1^{er} janvier 2022,

Vu l'installation de la nouvelle assemblée communautaire le 14 avril 2024,

Le Conseil Communautaire, à **l'unanimité**, adopte le règlement budgétaire et financier et précise que ce règlement s'appliquera au budget principal de la Communauté de communes et à tous les budgets annexes, sauf au budget annexe SPANC. Monsieur le Président ou son représentant est autorisé à signer tout document s'y rapportant.

7. Attribution d'une subvention au profit du tour de Loir-et-Cher Sport Organisation

Par courrier en date du 13 octobre 2025, le Tour du Loir-et-Cher Sport Organisation, association dont le siège est situé 18 rue Roland Dorgelès à BLOIS (41000), sollicite auprès de la Communauté de communes une subvention de 16 000.00 € pour financer l'organisation du 65ème Tour du Loir-et-Cher, épreuve cycliste se déroulant du 15 au 19 avril 2026. Cette manifestation sportive, dont une étape se déroule sur le territoire communautaire et qui traverse 34 communes du Val2c, participe activement à la promotion du sport et renforce l'attractivité du territoire. Conformément au règlement des subventions aux associations sportives adopté lors de la séance communautaire du 31 mars 2025, il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention à hauteur de 16 000.00 €.

Vu le règlement des subventions aux associations sportives adopté par délibération du Conseil communautaire en date du 31 mars 2025 ;

Considérant que le Tour du Loir-et-Cher constitue un événement sportif d'envergure, participant à la promotion et à l'animation du territoire de la Communauté de communes ;

Considérant que cette manifestation favorise l'attractivité touristique et économique du Val de Cher-Controis ;
Le Conseil, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 16 000.00 € au Tour de Loir-et-Cher Sport Organisation sis 18 rue Roland Dorgelès à BLOIS (41000) pour l'organisation du 65ème Tour du Loir-et-Cher. Les crédits sont inscrits au budget 2026 (budget principal - 65748.326)

Mobilité

8. Modification des tarifs de location longue durée des vélos à assistance électrique - cycloval2c -

Dans le cadre de sa stratégie visant à promouvoir les mobilités actives et durables, la Communauté de communes Val de Cher Controis a créé un service de location longue durée de vélos à assistance électrique (VAE), dénommé CycloVal2c lors de la séance du conseil communautaire du 9 février 2026. La gestion opérationnelle du service, incluant la maintenance des vélos a été confiée à l'AIHDAC Le Phénix. Les contrats de location seront directement conclus entre les usagers et le prestataire désigné. Lors de cette même séance communautaire, le Conseil a approuvé les tarifs et les durées de location suivants :

1. Forfaits de location des VAE

Durée d'engagement	Tarif (€ TTC)
3 mois	130 €
6 mois	240 €
12 mois	420 €

2. Accessoires en option (tarification mensuelle)

Accessoire	Tarif mensuel (€ TTC)
Gilet fluorescent	1 €
Casque	3 €
Support pour téléphone	2 €
Sacoche	5 €
Panier	3 €
Siège enfant	5 €

3. Service supplémentaire

- **Livraison à domicile** : 10 € (forfaitaire)

Les différentes simulations financières faites et le retour d'expérience d'autres collectivités sur le coût moyen du service et des tarifs appliqués ont montré que la location payante des accessoires augmentait de manière significative le coût global de la location. C'est pourquoi, il est proposé au Conseil de rendre la location des accessoires gratuite et de les inclure dans le tarif global, qui reste inchangé et qui comprend par conséquent la location du vélo et de ses accessoires, l'entretien régulier du cycle et le remplacement des pièces usagées dans le cadre d'une utilisation normale, la maintenance préventive ainsi que l'assurance obligatoire. Le déploiement opérationnel de ce nouveau service reste prévu pour le 1er mai 2026. Les tarifs seront applicables à compter de cette date.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 12 avril 2021 approuvant le PCAET 2020-2026,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 22 septembre 2025 demandant les subventions pour la réalisation des actions du PCAET éligibles en 2025,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 9 février 2026 de création du service de location longue durée de vélos à assistance électrique « CycloVal2c » : validation du règlement et des tarifs,

Le Conseil, à l'unanimité, approuve la modification des tarifs du service de location longue durée de vélos à assistance électrique « CycloVal2c » à destination des habitants du territoire se traduisant par le retrait des tarifs pour les accessoires. Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre du projet et à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à la mise en œuvre du service,

La présente délibération modifie pour partie la délibération ayant le même objet en date du 9 février 2026 et reçue en préfecture de Loir-et-Cher le 17 février 2026.

Développement touristique

9. Modification des représentants au sein de l'EPIC de l'office de tourisme communautaire

Lors de la séance communautaire du 14 avril 2026, le Conseil a procédé à l'élection des représentants de la Communauté appelés à siéger au sein du Comité de direction de l'office de tourisme communautaires géré sous la forme d'un EPIC. Le collège des élus de la Communauté comprend 9 membres titulaires et 9 membres suppléants conseillers communautaires. Seuls des conseillers communautaires titulaires ou suppléants ont vocation à être élus membres du comité de direction de l'office or il apparaît que cinq des neuf élus suppléants désignés sont des conseillers municipaux. Il s'agit des élus suivants :

Michel CEPERO	Selles-sur-Cher
Séverine RÉTI	Angé
Isabelle LECLERC	Noyers-sur-Cher
Géraldine VEUX	Couddes
Bernadette DEGRANGE	Montrichard Val de Cher

Il convient donc de procéder à leur remplacement afin de garantir la conformité de la composition du Comité de direction.

Sont candidats :

Michèle GAUTHIER	Selles-sur-Cher
Sylvie RENARD	Angé
Philippe SARTORI	Noyers-sur-Cher
Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED	Sassay
Marie FORTIER	Montrichard Val de Cher

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles R 2221-1 et suivants et R 2221-27 et suivants ;

Vu le Code du tourisme, notamment les articles L.133-1 à L 133-10 relatifs à l'institution d'un office de tourisme et R 133-1 à R133-18 et R 134-12 applicables aux offices de tourisme constitués sous forme d'Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial ;

Vu les statuts de la Communauté applicables au 1^{er} janvier 2018 et notamment son article 5 relatif à sa compétence développement économique incluant la promotion du tourisme dont la création d'un Office de tourisme communautaire composé de bureaux d'accueil et d'information à Montrichard, Saint-Aignan et Selles-sur-Cher ;

Vu les statuts de l'office de tourisme communautaire au 1^{er} janvier 2018 et notamment son article 3 précisant l'organisation et la composition du Comité de Direction de l'office de tourisme communautaire au 1^{er} janvier 2018 ;

Vu la délibération N° du 15 décembre 2017, portant approbation des statuts de l'office de tourisme communautaire au 1^{er} janvier 2018 ;

Sont élus à l'**unanimité**, en qualité d'élus communautaires suppléants appelés à siéger au sein du Comité de direction de l'office de tourisme communautaire géré sous la forme d'un EPIC, les conseillers communautaires susvisés.

La présente délibération modifie pour partie la délibération ayant le même objet en date du 14 avril 2026 et reçue en préfecture de Loir-et-Cher le 16 avril 2026.

Enfance Jeunesse

10. Fixation du tarif d'inscription au restaurant éphémère de l'accueil jeune du Controis-en-Sologne

Dans le cadre de la Convention Santé Famille 2025-2028 et de sa compétence enfance jeunesse, la Communauté souhaite renouveler le projet de restauration éphémère au sein de l'accueil jeunes du Controis-en-Sologne sis rue de la Gare à Contres, commune déléguée du Controis-en-Sologne. Les objectifs de cette initiative sont les suivants : sensibiliser les jeunes à réaliser leur repas eux-mêmes, éveiller leur conscience sur l'importance des produits locaux et de saison et promouvoir les principes d'une alimentation équilibrée. Ce projet est mis en œuvre avec le concours d'un chef restaurateur et d'une diététicienne, et bénéficie d'une subvention accordée par l'Agence Régionale de Santé. Il se déroulera en plusieurs étapes dont la dernière, le 20 mai 2026, sera l'ouverture d'un restaurant éphémère. Les jeunes réaliseront un menu complet avec des produits locaux et de saison, tout en prenant en charge le service à table. Afin de valoriser le travail accompli par ces jeunes et assurer un service de restauration de qualité, une participation financière de 15.00 € par personne sera requise pour laquelle il est demandé au Conseil communautaire de se prononcer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Considérant la nécessité de santé publique de sensibiliser les jeunes à l'importance d'une alimentation équilibrée ;
Considérant les objectifs de Convention Santé Famille, en particulier l'axe II « Poursuivre le déploiement d'action en direction de la famille », plus particulièrement la fiche action « 2-2 : Accès à la citoyenneté, soutien aux projets des jeunes et la fonction parentale »

Le Conseil communautaire, à l'**unanimité** des membres présents ou représentés, fixe les frais d'inscription au restaurant éphémère sis au sein de l'accueil jeunes sis rue de la Gare à Contres, commune déléguée de le Controis-en-Sologne à hauteur de 15.00 € par personne pour la soirée du 20 mai 2026. Monsieur le Président ou un(e) Vice-président(e) est autorisé à signer tout acte relatif à ce dossier.

Affaires diverses

11. Désignation des membres de la commission intercommunale des impôts directs (CIID)

En application de l'article 1650A du Code Général des Impôts, la Commission des Impôts Directs est composée de 10 commissaires titulaires et de 10 commissaires suppléants, tous contribuables dans leur commune. La désignation doit être effectuée dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la Communauté. Chaque commune doit désigner un représentant. **Les maires doivent donc rapidement se prononcer sur cette question.**

12. Pouvoirs de police

L'élection du Président de la Communauté de communes lors du Conseil du 14 avril 2026 entraîne le transfert automatique des pouvoirs de police spéciale en matière d'assainissement, de collecte des déchets ménagers, d'accueil et d'habitat des gens du voyage, de police de la circulation et du stationnement, de délivrance des autorisations de stationnement sur la voie publique aux exploitants de taxi et de sécurité de l'habitat, de publicité dès lors que la communauté exerce la ou les compétences qui correspondent à ces pouvoirs de police spéciale. Dans les six mois qui suivent ce transfert automatique, les maires des communes membres peuvent s'y opposer. A compter de la notification de cette opposition, le ou les pouvoirs de police qui ont fait l'objet de l'opposition des maires leur sont restitués. La notification de la première opposition d'un maire ouvre un nouveau délai de six mois, pendant lequel le président peut renoncer à exercer le pouvoir de police spéciale concerné sur l'ensemble du périmètre de la Communauté. **Les maires doivent donc se prononcer sur cette question lors d'une prochaine séance de leur Conseil municipal.**

13. Gestion et traitement des déchets ménagers sur le territoire Val2c

Le Président rappelle que la gestion et le traitement des déchets ménagers, qui relèvent de la compétence de la Communauté, sont assurés par le SMIEEOM Val de Cher. Ce syndicat, créé il y a près de cinq décennies, intervient sur un territoire couvrant 33 communes du Val2c, ainsi que sur deux communes du Romorantinais-Monestois : Billy et Mur-de-Sologne. Actuellement, les usagers expriment une forte attente concernant la mise en place d'une collecte en porte-à-porte des emballages. Le Président invite donc l'assemblée à engager un débat constructif sur cette question. Il rappelle que cette situation est d'autant plus notable que ce service est déjà déployé par de nombreuses collectivités. Monsieur Jean-François MARINIER, Vice-président, insiste sur la nécessité d'un service public de qualité. Il constate que les apports volontaires sont saturés et que les dépôts sauvages se multiplient. Par ailleurs, en milieu rural, l'accès aux services de collecte pour les habitants confrontés à des difficultés de mobilité doit être facilité. Il regrette également l'absence de collecte des encombrants, ce qui ne favorise pas l'adoption de bonnes pratiques en matière de tri. S'agissant des déchetteries, deux d'entre elles, celles de Montrichard Val de Cher et de Noyers/Cher, nécessitent des améliorations pour être pleinement opérationnelles et conformes aux exigences. Il serait également pertinent d'en réexaminer les horaires d'ouverture. Bien que ces mesures engendrent des coûts, il est essentiel de répondre au plus près aux attentes des usagers. Monsieur Julien VERRIER, élu communautaire et maire de la commune de Chissay-en-Touraine attire l'attention sur l'augmentation des dépôts sauvages de déchets verts sur sa commune et souhaite qu'une réflexion soit également engagée sur la mise en place de plateformes de compostage. Des bennes tout-venant pourraient également être mises à disposition des communes pour faciliter le ramassage des ces déchets laissés dans l'environnement. Le Président remercie les élus pour leurs interventions et recentre le débat sur la mise en place des collectes en porte-à-porte. Cette initiative s'inscrit dans une volonté politique visant à améliorer le service rendu aux habitants. Il demande à chacun de se positionner sur ce sujet majeur et indique, qu'il souhaite que ce mode de collecte soit mis en place. La collecte des déchets en porte à porte est un vrai service de proximité. La collecte en porte à porte s'impose comme un système structurant pour la gestion des déchets, alliant accessibilité et efficacité environnementale. Une feuille de route devra être établie et soumise au syndicat pour garantir la mise en œuvre efficace de cette politique. Madame Karine MICHOT, Vice-présidente, indique que si les deux communes de la Communauté de communes du Romorantinais-Monestois se retirent de ce syndicat, elles bénéficieront de ce

service. Des études ont déjà été faites. Face à la demande croissante des administrés pour ce type de collecte, elle invite donc les futurs membres du SMIEEOM à prendre position sans tarder. Le Président tient à souligner qu'un syndicat constitue un « outil » à la disposition de la Communauté de communes, chargé de porter les orientations politiques qu'elle a définies. Monsieur Raphaël BELTRAN, élu communautaire et maire de la commune de Fresnes, s'inscrit dans cette démarche et, en sa qualité de représentant titulaire au sein du Syndicat Mixte Intercommunal d'Élimination des Eaux Usées et des Ordures Ménagères (SMIEEOM), il s'engage à déployer tous les moyens nécessaires pour la mise en œuvre de ce type de collecte. Monsieur Damien HENault, vice-président et maire de la commune de Montrichard Val de Cher, souligne que la gestion des déchets a constitué un enjeu central de sa campagne électorale. Le vieillissement de la population et la hausse des coûts des carburants ont entraîné une dégradation du respect du tri sélectif et une augmentation des dépôts sauvages. Par ailleurs, la question des encombrants reste prégnante, certains habitants ne disposant pas d'un véhicule adapté à leur transport. Actuellement ce service est financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères calculée sur la même base que la taxe foncière. Ainsi, cette contribution peut être exigée même en l'absence d'utilisation effective du service. Monsieur Damien HENault souligne qu'il existe d'autres moyens de financement. De plus, tout comme Monsieur Raphaël BELTRAN, il juge opportun de s'interroger sur le nombre de collecte approprié. Monsieur Jean-Pierre RABUSSEAU, élu communautaire et maire de la commune de Couddes, indique que la mise en place des bacs jaunes nécessite la mise en œuvre de contrôles réguliers. En effet, les erreurs de tri ou les mauvaises pratiques entraînent une hausse significative des coûts de traitement des déchets. Par ailleurs, l'absence de rigueur dans le tri au sein des déchetteries génère une surcharge de travail pour les agents, justifiant les périodes de fermeture. Il est donc impératif que les habitants s'impliquent activement dans cette démarche. Monsieur Antoine LELARGE, vice-président et élu communautaire de la commune du Controis-en-Sologne, indique que lors d'une réunion publique, à l'initiative d'une association de défense de l'eau et la protection de l'environnement de la région de Contres et en présence du Président du SMIEEOM, de nombreux administrés ont sollicité la mise en place de bacs jaunes. Beaucoup d'entre eux sont excédés face aux points d'apport volontaire souvent saturés. Ils ne comprennent pas pourquoi ils ne bénéficient pas de ce service alors qu'une des communes déléguées ne dépendant pas du SMIEEOM en dispose. Monsieur Guy DOUSSAUD, élu communautaire de la commune de Selles-sur-Cher, indique que les électeurs ont exprimé de manière significative leur attente concernant la mise en place de ce service. Il souligne par ailleurs la nécessité de différencier les enjeux selon les zones : les centres-villes, d'une part, et les villages ou les points d'apport volontaire sur sa commune sont situés à plus de deux kilomètres, d'autre part. Cette distance représente, en effet, un obstacle majeur pour les personnes âgées ou à mobilité réduite, limitant leur accès aux dispositifs de tri sélectif. Dans ces conditions, certains administrés renoncent à trier leurs déchets, d'autant plus que la lassitude face à cette obligation s'accroît, alors même qu'ils s'acquittent d'une redevance. Ces difficultés, observées dans la majorité des communes du Val2c, appellent une réponse adaptée. Monsieur Guy DOUSSAUD souligne, en conclusion, que le syndicat doit placer l'intérêt général et celui de la collectivité au cœur de ses priorités. Monsieur Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED, vice-président et maire de la commune de Sassy, adresse ses félicitations aux membres du SMIEEOM pour le travail accompli. Il souligne par ailleurs l'importance pour la Communauté de définir une position unifiée quant aux orientations attendues de ce syndicat. Il se déclare favorable à la mise en place d'une collecte en porte-à-porte, tout en reconnaissant que cette mesure implique un investissement financier. Il rappelle que cette décision relève d'un choix politique qui appartient exclusivement aux élus. Monsieur Jean-Louis BERTHAULT, en sa qualité de vice-président du SMIEEOM, se réjouit de l'intérêt porté par de nombreux maires à cette problématique. Il tient à saluer l'intervention de Monsieur Jean-François MARINIER, dont les propos ont su allier pragmatisme et pertinence. Il convient de rappeler que les dépôts sauvages, les poubelles débordantes et les tensions envers les agents, constituent des défis majeurs. Le SMIEEOM a déployé de nombreuses actions visant à réduire les quantités de déchets à trier. La déchetterie de Contres a fait l'objet d'une restructuration complète, et un projet similaire est envisagé pour celle de Montrichard Val de Cher, qui accueille en moyenne 250 véhicules par jour soit un toutes les 3 minutes. Il convient de souligner que ces infrastructures accueillent également les professionnels. Il y a également un projet d'extension de la déchetterie de Noyers/Cher. Par ailleurs, le ramassage des encombrants a été arrêté car cela représentait un coût mais une réflexion peut être engagée sur le sujet. Il déclare « je souhaite réitérer mon engagement au sein du syndicat et m'emploierai, avec détermination, à mobiliser l'ensemble des ressources disponibles pour répondre aux attentes des maires, en privilégiant une démarche collaborative. Monsieur le Président souligne l'importance de lancer ce débat, rappelant qu'il n'est pas opportun d'adopter une posture conflictuelle. Il insiste sur la nécessité d'agir et de se doter des moyens adéquats pour y parvenir. En réponse à Madame Marie-Pierre BEAU, élue communautaire et maire de la commune de Meusnes, il précise que grâce à une gestion rigoureuse, la situation financière du syndicat permet la mise en place de la collecte de porte-à-porte. Les recettes de la TEOM de 4,8 millions d'euros en 2020-2021, sont estimées à 6,8 millions en 2026. Monsieur Jean-Louis BERTHAULT indique que le SMIEEOM a effectivement les capacités financières pour répondre à cette attente sans pour autant augmenter la TEOM. Monsieur Julien VERRIER, élu communautaire et maire de la commune de Chissay-en-Touraine, attire l'attention sur le besoin d'une déchetterie au sud du Cher. Madame Élodie PEAN-NORQUET, vice-présidente et maire de la commune du Controis-en-Sologne tient à remercier tout particulièrement Monsieur Jean-Louis BERTHAULT, vice-président au SMIEEOM, pour son écoute attentive et sa disponibilité lors de ses différentes sollicitations. Elle insiste, par ailleurs, sur la nécessité que les attentes des maires soient formalisées dans une feuille de route qui sera remise au SMIEEOM

et ce, quelle que soit la nouvelle gouvernance de ce syndicat. Le Président propose à l'Assemblée que ce débat ne reste pas sans suite et demande donc à l'Assemblée de se prononcer sur le sujet. Les élus approuvent à l'unanimité la mise en place de la collecte en porte-à-porte sur le territoire Val2c.

La séance est levée à 18 h 30
Le Controis-en-Sologne, le 28 avril 2026

Le Président

M. Jacques PAOLETTI



Le secrétaire de séance

Monsieur Daniel CHARLUTEAU

A handwritten signature in black ink, which appears to be "Monsieur Daniel CHARLUTEAU".

Observations éventuelles : Le Président demande au Conseil du 8 juin 2026 si des observations sont à apporter au procès-verbal de la dernière séance communautaire.

Le procès-verbal n'appelle aucune observation de la part de l'Assemblée